

Appel à projets 2022-2023

Avec le sport, vis plus fort !
SPORT ET CITOYENNETÉ
Cahier des charges

ANJOU,
TERRE
D'EXCELLENCE

maine-et-loire.fr

 [maine_et_loire](#) |  [Departement49](#)

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

anjou



Le Département, partenaire de vos projets sportifs

➤ Contexte

Le sport représente un formidable outil d'éducation, de développement et d'épanouissement. Les notions de dépassement de soi, d'intégration à un collectif, d'indépendance et de prise de responsabilités représentent autant d'atouts pour susciter l'engagement des sportifs et promouvoir les valeurs éducatives et citoyennes du sport.

Le Département de Maine-et-Loire souhaite marquer son engagement vers l'aventure des Jeux de Paris 2024. Il poursuit ainsi le développement d'actions en faveur de la promotion de la pratique sportive sur l'ensemble du territoire sous le slogan « **Anjou, Terre d'excellence** ».

➤ Objectifs

À travers ce dispositif, le Département souhaite accompagner les acteurs du mouvement sportif départemental dans le développement de projets socio-sportifs. Ils viseraient à favoriser l'engagement des personnes participantes et l'éducation à la citoyenneté par le sport.

Ces activités pourront s'adresser à tout type de public.

Il s'agit de privilégier les actions favorisant l'implication des participants, de manière régulière ou ponctuelle afin de leur faire découvrir la pratique sportive et les inciter à prendre des responsabilités au sein des organismes sportifs.

Chaque projet pourra prétendre à une aide maximale de 5 000 €.

➤ Quelles sont les initiatives concernées ?

Les initiatives innovantes encourageant la pratique sportive, en prenant en compte les contraintes liées à la pandémie, feront l'objet d'une attention particulière. Elles contribuent en effet à atténuer les difficultés sociales liées cette crise.

Le Département soutiendra des actions disposant d'un fort ancrage local permettant entre autres :

- de développer des actions au sein des organismes sportifs pour susciter l'intérêt et l'engagement des personnes (sensibilisation à la différence, au handicap, découverte des métiers, prévention des addictions etc.),
- d'encourager la pratique d'activités physiques dans un objectif de lien social et intergénérationnel, de lutte contre l'isolement ou de prévention de la délinquance...
- de favoriser la parentalité par l'exercice d'une pratique familiale,
- de diversifier l'offre auprès des non licenciés pour les amener à une pratique régulière d'activités sportives (école de sport, sport vacances, sport scolaire, stages de découverte),
- d'utiliser les équipements existants en y attirant des publics qui ne les utilisaient pas jusqu'alors ou plus,
- de mutualiser les moyens humains et matériels nécessaires à la pratique d'activités physiques et sportives de proximité en facilitant la mobilité vers les lieux de pratique ou encore en les rapprochant des usagers (utilisation d'autres espaces que les équipements sportifs classiques : centres sociaux, espaces d'accueil pour publics fragilisés, centres éducatifs, etc.).

Le Département intensifie son engagement en matière de développement durable et souhaite intégrer cette dimension dans cet appel à projet. Ainsi, il est attendu des structures sportives, des actions concrètes en faveur de l'environnement dans leur projet. Le jury sera attentif à des mesures qui favorisent le recyclage, les mobilités alternatives à la voiture, le zéro déchet, le zéro plastique...



➤ Le projet devra

- être engagé entre septembre 2022 et août 2023,
- rechercher la collaboration avec les collectivités territoriales concernées. La co-construction et le travail en réseau feront l'objet d'une attention particulière (appui des collectivités, partenaires économiques, établissements scolaires, établissements sociaux et médico-sociaux etc.),
- mobiliser une double compétence : sportive et éducative.

Les projets événementiels pourront être retenus s'ils s'inscrivent dans une démarche de parcours de découverte ou de sensibilisation à la citoyenneté.

Le projet doit être cohérent grâce à des moyens humains et matériels en adéquation avec ses objectifs et le public visé : qualité de l'encadrement, matériel et aménagements prévus, accessibilité, mobilité etc.

Les structures retenues feront figurer le logo du Département, et seront invitées à l'utiliser sur tous leurs supports de communication dans le respect de la charte graphique qui détermine son utilisation.

Ne seront pas recevables les demandes concernant :

- des projets déjà terminés,
- les projets d'investissement en matière d'infrastructures sportives,
- les projets strictement événementiels (seuls ceux inscrits dans un programme d'actions pourront être retenus),
- le fonctionnement récurrent des structures ou des clubs sportifs.

➤ Qui peut répondre ?

Associations sportives affiliées et fédérations sportives reconnues par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Seuls les organismes dont le siège social est implanté en Maine-et-Loire sont éligibles au dispositif d'appel à projets.

Une structure non sportive peut participer en s'associant à une association sportive répondant aux critères ci-dessus.

C'est la structure sportive qui doit déposer le projet.

➤ Comment répondre

Le dossier de candidature est téléchargeable sur www.maine-et-loire.fr/appels-a-projets

Il doit être rempli et accompagné des annexes demandées avant le **17 juillet 2022** puis retourné

par mail à l'adresse suivante
sport@maine-et-loire.fr

Seuls les dossiers complets et retournés dans les délais seront étudiés.

Après instruction, les projets seront examinés par un jury d'experts. Les décisions seront communiquées en fin d'année.

Suivez-nous!



maine_et_loire



Departement49



CS 94104 - 49 941 Angers Cedex 9